



**BIOSPHERE**  
Fontainebleau & Gâtinais



## BIOSPHERE ECOTOURISME

### LA CHARTE D'ENGAGEMENT

#### *Le Conservatoire National des Plantes Médicinales, Aromatiques et Industrielles (CNPMAI)*



La Charte d'engagement co-construite par la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais et les acteurs du territoire dans le cadre du projet « Biosphère Ecotourisme » est à destination de toute structure du tourisme, des loisirs et de l'hôtellerie justifiant d'une situation régulière au regard de l'ensemble des obligations applicables aux professionnels du tourisme et possédant son siège social ou un établissement sur le territoire de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais ou sur une commune limitrophe. Ce dispositif d'engagement formalise la volonté d'acteurs touristiques d'œuvrer en faveur du développement durable du tourisme sur la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, désignée par l'UNESCO en 1998.

En signant la Charte, le CNPMAI revendique un sentiment d'appartenance à la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais et s'engage à en devenir ambassadeur, tout en bénéficiant de son image et de la renommée internationale de l'UNESCO.

La Charte ne vise ni à l'obtention d'un label ni à l'octroi d'une marque concernant des produits ou des services mais permet l'utilisation du logo de la réserve de biosphère par le CNPMAI.

Les engagements pris par le CNPMAI pour une durée définie ne constituent pas une obligation légale mais un engagement moral vis-à-vis de la réserve de biosphère. Le non-respect des engagements pourrait entraîner la suspension des avantages liés à la signature de la Charte.

Le CNPMAI adhère solennellement à la vision et aux principes énoncés dans le cadre du programme Man and Biosphere de l'UNESCO (MAB) et reconnaît l'importance de la mise en œuvre d'activités humaines respectueuses de l'environnement. En s'engageant en faveur de l'écotourisme, le CNPMAI prend la responsabilité de participer à la conservation de la biodiversité et du patrimoine culturel, au développement économique local, à l'information du public ainsi qu'à la diffusion de pratiques touristiques responsables.

La Charte est un outil d'accompagnement pour les acteurs souhaitant poursuivre une démarche d'amélioration continue. La signature de la Charte repose sur la base du volontariat et suppose une contribution active au projet Biosphère Ecotourisme de la part du CNPMAI. La Charte est accompagnée de la grille présentant les engagements du Conservatoire National des Plantes Médicinales, Aromatiques et Industrielles.

Fait le 14/05/2013 à Villiers-en-Bière

**Le signataire de la  
Charte d'engagement**

Audrey KREBS

**Le Président du  
Comité français du  
MAB**

Robert BARBAULT

**Le Président de la réserve de  
biosphère de Fontainebleau  
et du Gâtinais**

Jean DEY

**Le Président de la  
Commission française  
pour l'UNESCO**

Jean AUDOUZE